



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Restructuration

Question orale n° 1344

Texte de la question

M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le calendrier de professionnalisation des forces armées françaises. Certaines unités, auparavant composées d'appelés du contingent, ont commencé, dès la fin 1996, à intégrer leurs premiers engagés volontaires. Un calendrier a été arrêté, fixant, pour chacune de ces unités, la cadence de professionnalisation tout au long de 1997. Ainsi, cette année, 33 recrutements seront autorisés pour le 152^e régiment d'infanterie de Colmar. Compte tenu du nombre important de jeunes qui souhaitent servir au sein de l'unité colmarienne, la programmation décidée est très insuffisante. Le calendrier du 152 devrait donc être accéléré. En plus, dans le cadre de la professionnalisation, au-delà des objectifs de défense du territoire national, nos forces doivent être immédiatement disponibles, pour tenir les engagements que la France a pris, à travers le monde. Ces responsabilités peuvent nous obliger à déployer des unités en différents endroits, en même temps. Celles-ci - le 152 en fait partie - doivent, par conséquent, être capables d'assumer ce type de mission dans les plus brefs délais. Une accélération du processus renforcerait également la confiance des militaires de carrière, que certains choix récemment opérés inquiètent. Ceux qui partiront à la retraite ne seront pas remplacés ; beaucoup de cadres seront incités à reorienter leur carrière professionnelle vers des activités civiles. Pour ces raisons, et d'autres encore, nombreux sont ceux qui s'interrogent quant à leur avenir. Nous devons absolument les rassurer. Il lui demande des lors de bien vouloir lui faire savoir dans quelle mesure il serait possible de répondre favorablement à cette demande, l'accélération de la professionnalisation, dont celle du 152^e RI, étant inévitable pour les raisons ci-dessus expliquées.

Texte de la réponse

Mme le président. M. Gilbert Meyer a présenté une question n° 1344.

La parole est à M. Gilbert Meyer, pour exposer sa question.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le ministre de la défense, dans le cadre de la professionnalisation de nos forces armées certaines unités, jusqu'à présent composées principalement d'appelés du contingent, ont commencé les recrutements.

Un calendrier a été arrêté. Tenant compte des incorporations déjà effectuées, ce calendrier fixe, pour chaque unité concernée, un quota correspondant à l'année 1997. Le 152^e régiment d'infanterie de Colmar sera ainsi autorisé à recruter trente-trois engagés d'ici au 31 décembre prochain.

Ce nombre est très modeste, d'autant que tout est prêt, localement, pour accélérer le processus.

Le 152^e est établi à Colmar depuis fort longtemps. Les relations entre le régiment et la population sont excellentes. Dans tous les esprits, l'unité colmarienne jouit d'un prestige incomparable.

L'incidence directe de l'image forte que le 152^e a su entretenir par ses actions est qu'une proportion importante de la jeune population souhaite servir la France dans ses rangs. Il serait par conséquent dommage de décevoir les volontaires que les chiffres actuellement fixés ne permettent pas d'accepter.

Le régiment serait prêt à un accueil accéléré, je le répète.

Enfin, la professionnalisation tend à disposer de forces rapidement opérationnelles. Elles doivent pouvoir assurer la défense et l'intégrité de notre territoire contre les éventuelles agressions et être prêtes pour intervenir

a travers le monde dans le cadre des accords que la France a passés avec ses différents partenaires. Plus d'une fois, le 152^e régiment d'infanterie a déjà prouvé sa capacité dans ce domaine. Cette unité a toujours développé dans la formation des jeunes une pédagogie afin que le régiment soit toujours prêt à intervenir quelle que soit la mission. Elle a aussi fait la preuve de sa grande flexibilité dans de nombreuses missions intérieures. Pour toutes ces raisons, il me paraît indispensable d'accélérer les recrutements.

L'accélération de la professionnalisation est également rendue nécessaire par la crise de confiance que traversent les militaires de carrière.

Les choix opérés depuis le 22 février 1996 en matière de défense nationale inquiètent plus d'un cadre. Beaucoup parmi eux voient en effet l'avenir de façon incertaine. Les départs en retraite non remplacés, les reorientations de carrière, certes accompagnées de mesures compensatoires, n'apaisent pas leurs interrogations.

Par conséquent, nous devons leur adresser un message de confiance, un message rassurant. L'accélération de la professionnalisation au 152^e régiment d'infanterie, qui s'est inscrit dans l'histoire, pourrait être une réponse à ces questions. Je souhaite vivement qu'il vous soit possible d'aller dans ce sens.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, en application des décisions prises par le Président de la République, la professionnalisation de l'armée, et en particulier de l'armée de terre, a été engagée, et bien engagée. En 1997, ce sont 5 875 nouveaux postes d'engagés volontaires qui seront ouverts dans l'ensemble des formations et organismes de l'armée de terre, en métropole, outre-mer et au sein de la brigade franco-allemande.

La première campagne de recrutement, lancée en janvier, a été un succès : les objectifs fixés pour trente jours ont été atteints en huit seulement.

Il importe, comme vous venez de le souligner, d'impliquer tous les corps de troupe dans cette transformation fondamentale. C'est pourquoi le 152^e régiment d'infanterie, auquel vous venez de rendre hommage, dispose, dès 1997, d'une ouverture de postes au même titre que les autres régiments. Elle sera renouvelée en 1998 et 1999 en fonction des postes budgétaires disponibles qui seront dégagés à cet effet.

Fidèles à une tradition de service de la patrie, dont ils ont souvent témoigné, les jeunes Alsaciens sont nombreux à se porter volontaires. Du reste, ils ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de contracter un engagement au titre des autres corps de la région dans lesquels des postes sont également ouverts. Il s'agit du 1^{er} régiment du génie à Illkirch, du 35^e régiment d'infanterie et du 74^e régiment d'artillerie à Belfort, du 1^{er} régiment de tirailleurs à Epinal, ainsi que du bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande à Mullheim.

Je crois avoir répondu à vos préoccupations. Croyez bien que je suivrai avec vous cette procédure, car il est évident que la réussite de la professionnalisation est un des points fondamentaux de la réussite de la réforme de la défense lancée par le Président de la République.

Mme le président. La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Je vous remercie, monsieur le ministre de cette réponse.

Je me permets toutefois de vous demander de faire un pas de plus pour 1997 afin que la sérénité s'installe au sein du régiment et, plus généralement, de la population : 33 postes, c'est bien peu sur total de 5 800 !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, il n'est pas possible d'accélérer le processus. Toute la réforme de la défense, et en particulier la professionnalisation, est organisée pour se faire progressivement « en biseau », pour reprendre l'expression utilisée habituellement, c'est-à-dire qu'on va réduire le nombre d'appelés et augmenter le nombre d'engagés.

Je ne peux donc pas, compte tenu des contraintes budgétaires qui s'imposent au ministère de la défense, précipiter aujourd'hui les engagements, accélérer le processus sans que, parallèlement il y ait désengagement des appelés. Or celui-ci se fait selon un rythme prévu par la loi de programmation militaire que vous avez votée.

Données clés

Auteur : [M. Meyer Gilbert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1344

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1091

Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1039

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997